# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 09 JUILLET à 9 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur

ROUSSEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Ms. et Mmes: ROUSSEAU Didier, L'ANDAIS Véronique, MERCIER Cyrille, PAYET Ra-

chel, DAVID James, RONDEAU Sandrine, BAUBRY, Guillaume, DICANOT Lionel.

Absents excusés : Jean-Luc GAUDIN, Nelly VIDAL, Stéphane WOLFF.

Pouvoirs: Jean-Luc GAUDIN à ROUSSEAU Didier, Nelly VIDAL à L'ANDAIS Véronique, Stéphane

WOLFF à Cyrille MERCIER
Secrétaire: Sandrine RONDEAU

Convocation du 05 JUILLET 2022

### 1) DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les travaux envisagés concernant l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il a été décidé de réaliser un prêt de 150 000 euros auprès du Crédit Mutuel lors de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2022 ;

Considérant que le budget primitif 2022 ne prévoyait qu'un prêt de 100 000 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2022 pour le prêt de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative N°1 qui se présente ainsi :

	DEPENSES		RECETTES
COMPTES	2041582	Bâtiments	1641 Emprunt en euros
	installations		
Budget primitif 2022	119 613 €		100 000 €
Décision modificative N°1	+ 50 000 €		+ 50 000 €
TOTAL	169 613 €		150 000 €

## 2) SOUS-TRAITANCE AU MARCHÉ « SECURISATION DE LA VOIRIE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise TPPL fait appel à un sous-traitant pour les travaux de voirie.

L'entreprise sous-traitante est la société Profil 06 à ISSAMBRES 83380.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur Didier ROUSSEAU à signer l'acte de sous-traitance.

#### 3) ANIMATIONS JUILLET

Le feu d'artifice sera tiré dans le pré du bas.

Une buvette sera ouverte à cette occasion par la Mairie, à partir de 21 heures.

Les tarifs sont fixés ainsi : Bière : 2 €, Coca ; Orangina : 1,50 € ; Verre rosé-pamplemousse : 1 € ;

Verre de vin ou de jus de fruit : 0,50 €.

## 4) REMPLACEMENT SECRETARIAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il nomme Mme Maeliss CAILLEBAULT pour le remplacement de la secrétaire de Mairie.

Le secrétaire, Sandrine RONDEAU Le Maire, Didier ROUSSEAU